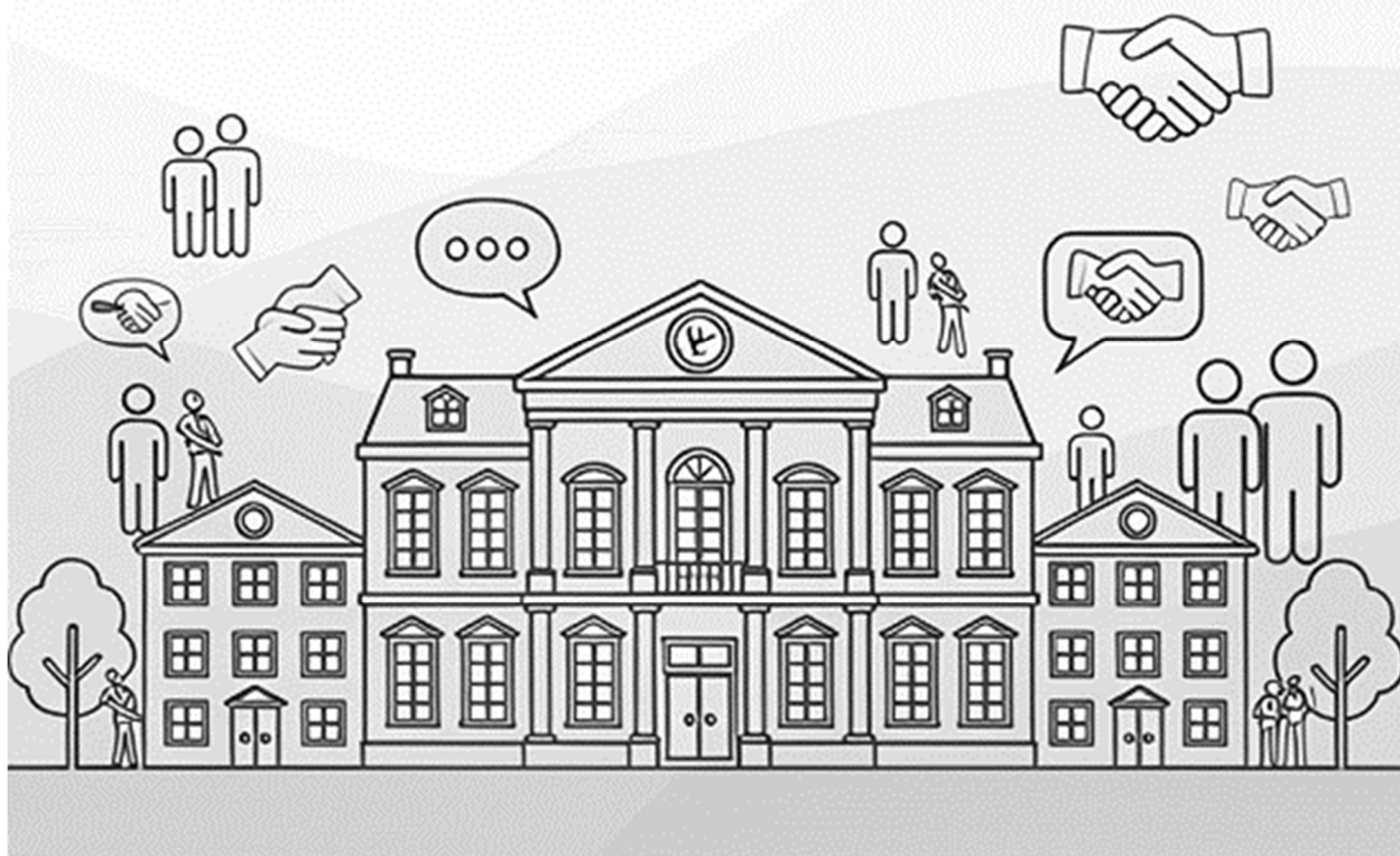


Lettre ouverte aux candidats et candidates aux élections municipales de mars 2026

***Mieux travailler dans la fonction publique, une impérieuse
nécessité pour nos concitoyens !***



Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat-e aux prochaines élections municipales, c'est dans ce cadre qu'en notre qualité d'organisation syndicale, nous souhaitons affirmer notre position et nos revendications concernant le service public de proximité sur le périmètre du Département des Bouches-du-Rhône.

Le fondement du statut du fonctionnaire est régi par la nécessité de dispenser un service public de qualité avec probité et de façon égalitaire, sur tout son périmètre géographique et l'ensemble de ses missions.

Force est de constater que la rémunération indiciaire des emplois de fonctionnaires est petit à petit remplacée par une rémunération au mérite, mérite jugé par les élus locaux ou la hiérarchie. De plus, ces emplois de fonctionnaires baissent au profit d'emplois de contractuels rendant ainsi le service à la population soumis au bon vouloir des élu(e)s et de la haute administration.

Les fonctionnaires ne perçoivent pas un salaire, contrepartie d'un travail défini par un contrat, mais un traitement basé sur le régime indiciaire afin d'assurer les missions définies par leur statut, il n'y a donc nulle notion de mérite en termes de rémunération.

C'est ceci qui est sans arrêt remis en cause, afin de rendre les agents publics plus flexibles et plus dociles aux injonctions des managers locaux, et soumettre leur carrière et leur salaire à leur évaluation (des primes de « performance »).

Le mérite, la performance, l'intéressement ou le partage de la valeur, sont des éléments de langage bien connus dans le monde de l'entreprise mais ne peuvent pas avoir le même sens dans la Fonction publique.

Les missions des fonctionnaires intéressent l'ensemble des citoyens. Elles doivent s'exercer dans le respect des principes démocratiques du service public : impartialité, neutralité, probité, égalité de traitement des citoyens. Ainsi, les statuts sont d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, ils évitent l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans par un pouvoir politique quelconque.

Ces principes fondamentaux du statut de fonctionnaire ont été posés et reconnus dès le début du XXème siècle et, après la libération, le Gouvernement provisoire de la République française élabore a un statut général des fonctionnaires adopté par l'assemblée nationale constituante et devenu la loi du 19 octobre 1946. Notre Statut fêtera donc ses 80 ans cette année.

Les principes sont fondateurs de la confiance réciproque entre l'administration publique et les citoyens et constituent, à ce titre, l'un des piliers sur lesquels repose toute société démocratique. C'est pourquoi ils doivent demeurer, quelles que soient les évolutions de la société.

Le salaire au mérite n'a donc aucun sens et va à l'encontre des raisons qui ont conduit à la création du statut des fonctionnaires.

D'autre part, nous subissons depuis plus de 20 ans, une rationalisation des services dans tous les domaines de la fonction publique, Territoriale, Etat ou Hospitalière. Entraînant de fait des surcharges de travail, une dégradation de la qualité des missions rendues à la population pour ne pas dire parfois leur abandon-

Les lois de financement de la sécurité sociale et des finances 2026, sont empreintes d'une austérité budgétaire encore plus conséquente. Les agents publics autant que les usagers en seront encore les victimes.

« Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage »

Ce proverbe qui date pourtant du XIII^e siècle, est complètement adapté aux situations que nous vivons tous les jours dans les 3 versants de notre fonction publique.

Gel du traitement, baisse des dotations, suppression de poste, réorganisation constante des services lorsqu'ils ne sont tout bonnement pas supprimés, voilà comment s'organise la destruction des droits que nous devons rendre à la population....

CONSTAT DES DEGRADATIONS

1. Dans la Fonction Publique d'Etat :

- **Dégradation continue** : 3 Français sur 4 estiment que la qualité des services publics s'est dégradée depuis cinq ans, notamment dans les hôpitaux, la justice et l'éducation nationale. Les usagers pointent des délais plus longs, une baisse de l'efficacité et un accès inégalitaire, surtout pour les publics vulnérables.
- **Coupes budgétaires** : Le budget 2026 prévoit 20 milliards d'euros d'économies, avec la suppression d'un départ à la retraite sur trois et une baisse des indemnités maladie, aggravant la crise de recrutement dans l'éducation et la santé.
- **Dématérialisation excessive** : La fermeture des guichets physiques et la numérisation des démarches excluent une partie de la population, notamment les personnes éloignées du numérique. Les réclamations auprès du Défenseur des droits ont atteint 96 028 saisines en 2024, principalement dans les domaines sociaux, du droit des étrangers et de l'état civil.
- **Austérité** : Les budgets 2024 et 2025 ont subi des réductions drastiques (16 milliards d'euros en moins en 2024, 10 milliards supplémentaires annulés par décret), touchant l'enseignement, la recherche et la transition écologique.

Exemples concrets :

- **Justice** : Malgré une légère augmentation des moyens, la qualité du service judiciaire se dégrade depuis vingt ans (délais, taux d'élucidation des affaires, exécution des décisions).
- **Éducation** : Les difficultés de recrutement (notamment pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap) et la dégradation des conditions de travail et d'accueil des élèves.
- **Services sociaux** : Les Espaces France Services, censés compenser la fermeture des guichets, restent sous-financés et ne permettent pas un accès complet aux dossiers (CAF, assurance maladie), limitant leur efficacité.
- **Finances publiques** : Stress et surcharge sur les agents en poste qui subissent une pression accrue, avec des moyens humains insuffisants pour faire face à l'ampleur de la fraude, désormais organisée à l'échelle industrielle. Encore 550 suppressions d'emplois en 2026
- **Inspection du travail** : La situation de l'Inspection du travail en France est marquée par un manque criant de personnel, avec des conséquences graves sur la protection des salariés et la qualité du service public. Malgré des campagnes nationales (prévention des accidents du travail, lutte contre les contrats précaires), le manque d'agents limite la capacité à intervenir efficacement.

2. Dans la Fonction Publique hospitalière

- **Déficit record** : Le déficit des hôpitaux publics a atteint 2,7 à 2,9 milliards d'euros en 2024, un niveau inédit depuis 2005. Les fermetures de lits et la réduction des effectifs se multiplient, avec 75 % des établissements ayant fermé au moins un lit en 2024.
- **Accès aux soins menacé** : Malgré une légère reprise de l'activité en 2024, la dégradation structurelle de l'accès aux soins persiste, avec des tensions sur les urgences (+2,5 % de passages en 2024) et des fermetures ponctuelles équivalant à 5,7 % des capacités d'hospitalisation.
- **Budget 2026** : Une nouvelle baisse de 4 milliards d'euros est prévue, risquant d'aggraver les fermetures de services et la restriction de l'accès aux soins.

Exemples concrets :

- **Dans les hôpitaux généraux** En 2024, les trois quarts des établissements ont fermé au moins un lit, faute de personnel et de budget. Par exemple, des services de médecine interne, de chirurgie ou de gériatrie ont réduit leur capacité, voire fermé temporairement. Des services entiers ont été restructurés ou supprimés en raison des restrictions budgétaires, malgré une fréquentation record aux urgences
- **Aux Urgences généralistes** : Les passages aux urgences ont augmenté de 2,5 % en 2024, atteignant 21,3 millions, mais les moyens humains n'ont pas suivi. Résultat : des patients attendent parfois plus de 12 heures sur des brancards. Il n'est plus possible d'accepter que des patients meurent sur un brancard en attente de soins faute de moyens humains suffisants. Certains services d'urgences ont même dû refuser des admissions en août 2025 en raison d'un afflux de patients et d'un manque de lits disponibles.
- **Dans la Psychiatrie** : Le nombre de journées d'hospitalisation en psychiatrie a baissé de 2,4 % en 2024 dans le secteur public, en raison des fermetures de lits. Certains centres ont réduit leurs capacités, laissant des patients sans prise en charge adaptée. Certaines unités de psychiatrie infanto-juvénile ont été fermées, obligeant les familles à parcourir des dizaines de kilomètres pour des soins, avec des délais d'attente dépassant 6 mois pour une première consultation
- **Dans les Service d'Urgences Psychiatriques** : Les patients en détresse psychique sont parfois gardés aux urgences généralistes pendant 48 heures, en attendant une place en unité spécialisée. Mais les services sont tellement saturés que les patients en crise doivent trop souvent être hospitalisés dans des services non spécialisés, faute de place, ou renvoyés vers des structures éloignées.

3. Dans la Fonction Publique Territoriale

- **Fermeture des guichets et déshumanisation** : Le recul des implantations territoriales avec la création des métropoles et la dématérialisation ont creusé un fossé entre les usagers et les services publics. Malgré la création des « Espaces France Services » qui ne servent que de boîte aux lettres et ne répondent en rien aux droits et besoins de nos concitoyens.
- **Disparités territoriales** : Les collectivités locales peinent à maintenir un service public de proximité de qualité, avec des moyens financiers en décrochage et une attractivité en baisse pour les métiers publics.
- **Précarisation des agents** : Les conditions de travail se dégradent, ce qui nuit à la qualité du service rendu et à la fidélisation des agents.

Exemples concrets :

- **De plus en plus de mairies** se voient contrainte de réduire leurs horaires d'ouverture au public, passant de 5 à 2 demi-journées par semaine, en raison du manque de personnel. Les usagers doivent se rendre dans des Espaces France Services (souvent éloignés) pour des démarches administratives basiques (état civil, aides sociales).
- **Certaines Métropoles** se voient contraintes de fermer des services à la population, obligeant les habitants à parcourir jusqu'à 15 km pour accéder à un guichet physique.
- **Les publics les plus précaires** en subissent directement les conséquences. Les personnes âgées ou sans voiture sont exclues des services, et renoncent à des demandes de droits sociaux comme le logement, le RSA, l'accès à l'eau ou à l'énergie, faute d'accompagnement.

En résumé : La dégradation des services publics est multiforme (budgétaire, organisationnelle, sociale) et touche tous les secteurs, avec des conséquences directes sur l'accès aux droits, la qualité des soins et l'égalité territoriale. Les causes structurelles sont :

- **Logique comptable** : Les réformes successives (LOLF, MAP, Action publique 2022) ont privilégié la réduction des coûts au détriment de la qualité du service rendu, avec des transferts de compétences vers les collectivités territoriales souvent mal compensés.
- **Fracture numérique** : **82 % des démarches administratives** sont désormais en ligne, mais **73 % des Français** ont rencontré des difficultés en 2024, notamment en raison de l'absence d'accompagnement humain.
- **Précarisation** : Les conditions de travail se dégradent, ce qui affecte la motivation et la fidélisation des agents, et in fine, la qualité du service rendu.

Nos revendications

1. Sur les 3 versants

Renforcer les moyens humains et financiers

- **Recrutement massif** : Créer **100 000 postes** dans la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) d'ici 2027, avec des **concours accessibles** et des **voies de reconversion** pour les métiers en tension.
- **Financement pérenne** : Augmenter le budget des services publics de **10 % par an** pour rattraper les années d'austérité, avec un **plan pluriannuel** (2026-2030) garanti par la loi.
- **Revalorisation salariale** : **Augmenter les grilles indiciaires** de 10 % et intégrer les primes dans le traitement de base pour **redonner du pouvoir d'achat, attirer les talents, et assurer des pensions de retraite permettant de vivre dignement**.

Lutter contre la précarité et améliorer les conditions de travail

- **Titularisation des contractuels** : Offrir l'accès aux **concours internes** à tous les agents précaires après 2 ans de service.
- **Réduire la charge de travail** : Limiter les **heures supplémentaires** et embaucher pour respecter les **ratios légaux** (ex. : 1 soignant pour 6 patients max en hôpital).
- **Plan santé au travail** : Mettre en place des **cellules de soutien psychologique** et des **dispositifs anti-burnout** dans tous les services publics.

Démocratiser l'accès aux services publics

- **Stop à la dématérialisation exclusive** : **Maintenir les guichets physiques** et former des **médiateurs numériques** dans chaque commune pour accompagner les usagers.
- **Espaces France Services renforcés** : **Doubler les budgets** et les effectifs pour garantir un **accès de proximité** à tous les services (CAF, Pôle Emploi, impôts).
- **Gratuité des services essentiels** : Étendre la **gratuité des transports**, de **l'eau potable** (100 m³/an par foyer) et des **soins de base** (dentaire, optique).

2. Revendications spécifiques par secteur

a. Fonction publique de l'État (FPE)

- **Redonner des moyens à l'administration :**
 - Annuler les 7 milliards d'euros de coupes prévues en 2026 et réinvestir dans les ministères clés (Éducation, Justice, Transition écologique).
 - Recruter 30 000 enseignants, juges et policiers pour réduire les délais (ex. : 6 mois max pour un jugement).
- **Lutter contre la fraude fiscale :**
 - Recruter les 1 500 agents promis pour la DGFIP et doubler les moyens de l'ONAF (Office national anti-fraude).
 - Récupérer 40 milliards d'euros de fraude d'ici 2029 pour financer les services publics.

a.1. Inspection du travail

- **Renforcer les contrôles :**
 - Recruter 1 000 inspecteurs du travail d'ici 2027 et rétablir les 100 postes annulés en 2024.
 - Campagnes ciblées contre les contrats précaires et les accidents du travail (ex. : 1 contrôle par an dans chaque entreprise de +50 salariés).

b. Fonction publique hospitalière (FPH)

- **Plan d'urgence pour les hôpitaux :**
 - Annuler les coupes budgétaires prévues en 2026 et réouvrir les lits fermés (75 % des hôpitaux ont fermé des lits en 2024).
 - Annuler la dette des hôpitaux publics.
 - Revaloriser les salaires des soignants (+20 % pour les infirmiers, aides-soignants) et embaucher 50 000 agents d'ici 2027.
 - Créer des postes en psychiatrie : 1 000 lits supplémentaires et des équipes mobiles pour les urgences psychiatriques.
- **Améliorer l'accès aux soins :**
 - Délai maximum pour les consultations (ex. : 1 mois pour la psychiatrie).
 - Développer les maisons de santé dans les déserts médicaux.

c. Fonction publique territoriale (FPT)

- **Sauver les services de proximité :**
 - Rétablir les guichets dans les mairies et intercommunalités, avec des horaires étendus.
 - Recruter 20 000 agents territoriaux (éducateurs, techniciens, pompiers) pour combler les vacances de poste.
- **Renforcer les missions sociales :**
 - Une ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) par classe ainsi que la reconnaissance de la pénibilité.
 - Doubler les effectifs des travailleurs sociaux ainsi que la reconnaissance de la pénibilité.
 - Plan logement d'urgence : 10 000 places d'hébergement supplémentaires et des délais maximum pour les demandes de logement social (6 mois max).

3. Revendications pour la démocratie et la transparence

- **Associer les usagers et les agents :**
 - Créer des conseils citoyens dans chaque service public pour évaluer la qualité et proposer des améliorations.
 - Publier des rapports annuels sur l'état des services (délais, moyens, satisfaction).
- **Lutter contre les inégalités territoriales :**
 - Plan de rattrapage pour les zones rurales : guichets itinérants, télé services avec accompagnement, et embauches locales.

4. Revendications pour l'écologie et la transition

- **Services publics écologiques :**
 - 100 % de transports en commun **gratuits** dans les métropoles d'ici 2027, financés par une taxe sur les superprofits des entreprises polluantes.
 - Plan de rénovation des bâtiments publics (écoles, hôpitaux) pour zéro émission d'ici 2030.
- **Agriculture et alimentation :**
 - Généraliser la sécurité sociale alimentaire (SSA) dans toutes les métropoles, avec des cotisations patronales pour financer les cantines bio et locales.

5. Revendications pour les droits des agents

- **Statut protecteur :**
 - Bloquer les attaques contre le statut de la fonction publique (ex. : suppression des jours fériés, gel des retraites).
 - Garantir la liberté syndicale et le droit de grève.
- **Formation et reconversion :**
 - Créer un compte pénibilité pour les métiers difficiles (ex. : propreté, collecte des déchets), avec des heures de formation rémunérées pour la reconversion.

Conclusion : Un plan d'urgence pour les services publics

Ces revendications visent à rétablir un service public de qualité, accessible à tous, et à redonner aux agents les moyens d'accomplir leurs missions. Elles s'inscrivent dans une logique de justice sociale, écologique et territoriale, pour répondre aux besoins urgents des citoyens et des travailleurs.